

Ligue de Football des Pays de la Loire

Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2021





Ligue de Football des Pays de la Loire

172 boulevard des Pas Enchantés
B.P. 63507
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX
Téléphone : 02 40 80 70 77
Télécopie : 02 40 80 71 29
Messagerie : contact@lfpl.fff.fr

Ligue de Football des Pays de la Loire

Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Compte de Résultat—ancienne présentation	- page 18
Tableau des Immobilisations	- page 20
Tableau des Amortissements	- page 21
Etat des Provisions	- page 22
Etat des Charges et Produits Constatés d'avance	- Page 23
Etat des Immobilisations Financières	- page 24
Etat des Prêts	- page 25
Variation des fonds propres	- page 26
Etat des Emprunts	- page 27
Budget prévisionnel	- page 28

Bilan

Bilan Actif

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE AU 30/06/21			EXERCICE AU 30/06/20
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles				
Logiciels	57 545	56 746	799	674
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Siège social	150 500		150 500	150 500
Agencements Installations - matériels	6 339 223	4 264 064	2 075 159	2 193 420
Matériel de transport	1 561 552	1 247 703	313 849	360 683
Matériel de bureau et informatique	385 901	358 751	27 150	49 380
Mobilier de bureau	430 504	391 364	39 139	26 527
Immobilisations en cours	294 905	270 010	24 895	38 998
	0		0	0
Immobilisations financières :				
Prêts FES				
Autres immobilisations financières	13 330		13 330	31 749
	2 778		2 778	2 778
SOUS TOTAL	9 236 239	6 588 638	2 647 601	2 854 709
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Marchandises				
	0		0	0
Créances :				
Clubs				
Clients CRT + Ligue	124 293	38 416	85 877	153 697
Compte courant FFF	11 983	0	11 983	116 011
Autres créances	220 989		220 989	353 853
Valeurs mobilières de placement	28 507		28 507	36 413
	200 000	0	200 000	200 000
Disponibilités				
Chèques à encaisser				
Banques	3 282		3 282	10 736
Intérêts à recevoir	1 440 572		1 440 572	760 913
Caisses	652		652	730
	3 692		3 692	4 285
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Produits à recevoir	15 493		15 493	29 599
	0		0	59 810
SOUS TOTAL	2 049 464	38 416	2 011 048	1 726 047
TOTAL GENERAL	11 285 702	6 627 054	4 658 649	4 580 756

Bilan Passif

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE AU 30/06/21	EXERCICE AU 30/06/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans doit de reprise		
Fonds propres avec doit de reprise	2 164 005	2 198 771
Prime d'émission		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-78 595	-34 765
Subventions d'investissement	317 923	390 776
Provisions réglementées		
SOUS TOTAL	2 403 333	2 554 781
FONDS PROPRES DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	30 485	30 517
Provisions pour charges	652 566	644 696
SOUS TOTAL	683 051	675 213
DETTES		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	278 049	315 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 723	112 896
Dettes fournisseurs immobilisations	834	0
Dettes fiscales et sociales	613 965	577 248
Compte courant Fédération Française de Football	0	0
Compte courant District de Loire-Atlantique	41 388	32 284
Compte courant District Maine et Loire	94 755	39 505
Compte courant District Mayenne	56 608	48 938
Compte courant District Sarthe	12 651	62 165
Compte courant District Vendée	42 668	73 983
Clubs de ligue	16 536	7 010
Créditeurs divers	303 888	80 797
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	200	200
SOUS TOTAL	1 572 264	1 350 763
TOTAL GENERAL	4 658 649	4 580 756

Compte de Résultat

Compte de Résultat
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE 01/07/20-30/06/21	EXERCICE 01/07/19-30/06/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	68 696	71 691
Ventes de biens et services		
- Vente de biens	3 569 539	3 879 860
<i>dont vente de dons en nature</i>		
- Vente de prestation de service	1 220 844	1 293 949
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics et subvention d'exploitation	286 791	156 457
- Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
- Contributions financières	1 473 939	1 454 080
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert charges	431 832	125 436
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	564 804	1 462 092
	7 616 444	8 443 564
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	303 257	279 065
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	2 573 723	2 919 036
Aides financières	1 652 794	1 402 242
Impôts, taxes et versements assimilés	203 758	209 232
Salaires et traitements	1 622 986	1 683 278
Charges sociales	458 941	519 077
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	318 589	386 535
Dotations aux provisions	371 131	520 258
Autres charges	250 875	637 549
	7 756 054	8 556 273
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-139 610	-112 708
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 533	2 443
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 533	2 443
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	5 753	8 102
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	5 753	8 102
RESULTAT FINANCIER :	-4 221	-5 659
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	-143 831	-118 367

Compte de Résultat (suite)
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE 01/07/20-30/06/21	EXERCICE 01/07/19-30/06/20
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78 962	134 715
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	78 962	134 715
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 727	51 113
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	13 727	51 113
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	65 236	83 602
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 696 939	8 580 722
TOTAL DES CHARGES	7 775 534	8 615 488
BENEFICE OU PERTE	-78 595	-34 765
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		

Annexe

ANNEXE**Période du 01/07/2020 au 30/06/2021**

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2020 au 30 juin 2021.

Le bilan de l'exercice et le compte de résultat ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan comptable Général, du règlement comptable ANC 2018-06 du 05 décembre 2018, des autres règlements du comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. Le premier bilan de l'entité fusionnée était le 30 juin 2017. L'exercice 2020-2021 est donc le cinquième exercice comptable de l'entité fusionnée.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement.

Description du modèle économique de l'entité

La Ligue de Football des Pays de la Loire est une association déclarée, avec l'accord de la Fédération Française de Football (la « FFF »). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, elle assure la gestion du football sur le territoire des Pays de la Loire.

Elle a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, sur le territoire ;
- de délivrer les titres régionaux et procéder aux sélections régionales ;
- de procéder à la délivrance des licences sur le territoire ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- de gérer le Centre Régional Technique avec prestation de restauration et d'hébergement ;
- d'organiser des stages vacances ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, les autres Ligues, les Districts, les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football sur le territoire ;

La Ligue exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont elle fixe les modalités et les règlements.

La Ligue, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République Française.

Faits marquants de l'exercice

La saison 2020-2021 a, pour le deuxième exercice consécutif, été marquée par la pandémie Covid-19, une grande majorité des activités de la ligue se sont arrêtées le 31 octobre 2020. et n'ont pas repris avant le 30 juin 2021 : arrêt de toutes les compétitions, fermeture du CRT, une partie des salariés ont été placés en chômage partiel. Seule la formation professionnelle des BMF et BEF a pu aller à son terme.

Les principaux impacts de la crise sanitaire, outre l'absence totale de recettes d'engagement et de compétitions régionales, sont les aides liées :

- Remboursement de l'activité partielle à hauteur de 89 283 €
- Exonération de charges sociales à hauteur de 162 153 €
- Aide au paiement des cotisations à hauteur de 171 316 €

Principes et méthodes comptables**1—Principes généraux**

Les comptes annuels étaient établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2020 et sont depuis l'exercice 2020-2021, établis conformément au nouveau règlement comptable ANC 2018-06 destiné aux associations, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06), les composants des immobilisations décomposables doivent être amortis sur leur durée de vie.

Le texte demandait de procéder au reclassement des valeurs nettes comptables des bâtiments inscrits à l'actif au regard des nouvelles définitions et d'amortir ces dernières selon leur durée d'utilisation. Compte tenu de la valeur nette comptable non significative du bâtiment au 1er juillet 2006 de 5 730 €, aucun retraitement n'a été effectué.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Du fait du changement de méthode, il est présenté un premier compte de résultat (N vs N-1) selon le règlement ANC 2018-06, puis un second compte de résultat établi selon l'ancienne méthode (également N vs N-1), afin de permettre un comparatif entre les 2 exercices.

2—Méthodes d'évaluation**2a—Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis sur une durée de 24 mois.

2b—Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique de fusion constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 K€ au 30 juin 2008. Ce mali de fusion portait sur l'ensemble immobilier (construction et terrain) du Centre Régional Technique.

Conformément au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 applicable depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le mali technique a été affecté aux actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement de cet actif sur lequel porte la plus-value.

Au 30 juin 2017, le mali technique de fusion a ainsi été affecté pour 755 K€ aux terrains et 326 K€ aux constructions, générant une charge d'amortissement de 30 K€ (portant sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs amortissables).

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

• Siège social	7 à 25 ans
• Agencements installations	4 à 7 ans
• Agencements aménagements	6 à 10 ans
• Matériel	4 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	7 à 10 ans

2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2d—Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2e—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2f—Produits constatés d'avance

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont toute ou partie de la réalisation court sur l'exercice suivant.

2g—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour toute ou partie sur l'exercice suivant.

2h—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

2i—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

2j—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

2k— Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement. Leur reprise est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement acquise ou créée qu'elles financent. Sur l'exercice, le montant de cette reprise s'élève à 72 852,59 €.

2l—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, ou à des événements survenus et/ou en cours et/ou rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérents à l'activité.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets où événements probables au regard de la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2021, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 307 825 €, dont 217 319 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 90 566 € à la clôture de l'exercice.

Comme évoqué en AG du 29 mai 2021, une aide exceptionnelle de 300 000 € a été provisionnée, cette aide est, notamment destinée à aider à la prise de licences :

- 10 € par licence dirigeant « payant » soit environ 150 000 €
- 5 € par licence volontaire soit environ 50 000 €
- 5 € par licence futsal soit environ 11 000 €
- 5 € par licence loisirs soit environ 20 000 €
- 65 € par formation arbitre soit environ 38 000 €
- 30 000 € d'aides ponctuelles aux clubs en grande difficulté

Le Comité Directeur de la Ligue ayant précisé le 13 septembre 2021 que si le montant n'était pas utilisé faute du nombre de licenciés et/ou de candidats aux formations d'arbitre, la Ligue mettrait en place diverses actions à définir afin que l'intégralité des 300 000 € soit re-

versée vers les clubs.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, en accord avec la décision de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et ne sera plus abondée.

Subventions et concours publics

Les subventions ne sont comptabilisées qu'au moment de leur versement ou certitude de versement et non lors du vote de celles-ci, du fait de l'incertitude relative à l'exactitude du montant versé et aux délais significatifs de versement.

Les concours publics et subventions d'exploitation ont été octroyés pour la saison 2020-2021 par :

- ANS : 39 000 €
- Conseil Régional des Pays de la Loire : 76 475 €
- Etat aides Covid : 171 316 €

Rémunération globale des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux dirigeants de la Ligue de Football des Pays de la Loire au 30/06/2021.

Effectif

L'effectif équivalent temps plein de la Ligue de Football au 30/06/2020 était de 43,17 personnes et au 30/06/2021 il est de 46,25.

Cotisations

Les cotisations sont reconnues lors de leur encaissement effectif.

Comptabilisation des Contributions Volontaires

La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la Ligue de Football des Pays de la Loire, pourtant le recensement et la valorisation de ces dernières sont complexes et il n'a pas été possible de le faire de manière précise sur l'exercice 2020-2021; une méthode de valorisation sera mise en place pour l'exercice 2021-2022.

Compte de Résultat

Ancienne présentation

Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE 01/07/20-30/06/21	EXERCICE 01/07/19-30/06/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	3 569 245	3 879 860
Ventes	295	0
Amendes	76 547	210 886
Cotisations	68 696	71 691
Droit de stage	602 823	601 217
Recettes et Activité CRT	618 021	692 732
Publicité, Partenariat, divers	185 748	280 719
Loyers	31 200	19 200
Subventions	1 760 730	1 610 537
Recettes Coupe de France	25 272	43 888
Journée des Ligues	0	28 680
Droit d'engagement	0	80 554
Redevances & Recettes compétitions régionales	246 036	798 166
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	431 832	125 436
	7 616 444	8 443 564
CHARGES D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	515 572	559 150
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	395 443	434 569
Variation de stock	0	0
Publicité, cadeaux, frais divers	34 779	72 993
Achat Matériel et équipement	268 478	206 071
Electricité, gaz, eau	72 161	71 775
Fournitures Bureau et info	37 557	11 938
Sous-traitance, prestation de services et locations	166 817	135 924
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	166 759	177 339
Assurances et redevance MDS	541 616	600 698
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	142 204	264 767
Mission, Réceptions, Hébergement	329 892	336 570
Défiscalisation	0	460
Affranchissement et téléphone	57 017	52 539
Frais de transport et déplacements	148 683	273 769
Frais d'arbitrage	250 875	637 089
Dons et Subvention	525 805	186 770
Redevances Districts et IRFF	1 126 989	1 215 472
Impôts, taxes et versements assimilés	203 758	209 232
Salaires et traitements	1 622 986	1 683 278
Charges sociales	458 941	519 077
Dotations aux amortissements sur immobilisations	318 589	386 535
Dotations aux provisions	371 131	520 258
	7 756 054	8 556 273
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-139 610	-112 708

Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	EXERCICE 01/07/20-30/06/21	EXERCICE 01/07/19-30/06/20
PRODUITS FINANCIERS		
Produits Financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	1 533	2 443
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	1 533	2 443
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	5 753	8 102
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	5 753	8 102
RESULTAT FINANCIER :	-4 221	-5 659
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	-143 831	-118 367
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78 962	134 715
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	78 962	134 715
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 727	51 113
Sur opérations en capital	0	0
	13 727	51 113
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	65 236	83 602
Impôts sur les sociétés	0	0
TOTAL DES PRODUITS	7 696 939	8 580 722
TOTAL DES CHARGES	7 775 534	8 615 488
BENEFICE OU PERTE	-78 595	-34 765

Tableau des immobilisations
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06	Acquisition de la saison	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
208000	Logiciels	51 576,02 €	2 160,00 €				53 736,02 €
208001	Logiciels CRT	3 808,55 €					3 808,55 €
211000	Terrain 72	150 500,00 €					150 500,00 €
211701	Terrain CRT (mali de Fusion)	754 745,06 €					754 745,06 €
213000	Siège social	1 841 036,12 €					1 841 036,12 €
213001	Constructions CRT	2 875 926,46 €					2 875 926,46 €
213500	Agencements - Installations construct°	138 194,45 €	58 529,76 €				196 724,21 €
213800	Aménagement agencement	344 791,63 €					344 791,63 €
215400	Matériel	133 589,72 €	14 152,26 €				147 741,98 €
215401	Matériel CRT	262 292,35 €					262 292,35 €
218100	Agencements - Aménagement	191 002,75 €	19 510,50 €				210 513,25 €
218101	Agencements - Aménagement CRT	505 952,76 €					505 952,76 €
218121	Constructions agencement CRT	435 051,86 €					435 051,86 €
218200	Matériel transport	385 901,29 €					385 901,29 €
218300	Matériel bureau informatique	361 520,94 €	34 583,05 €				396 103,99 €
218301	Matériel bureau informatique CRT	33 435,78 €	964,00 €				34 399,78 €
218400	Mobilier bureau	143 689,51 €					143 689,51 €
218401	Mobilier bureau CRT	151 215,57 €					151 215,57 €
218701	Mali de Fusion	326 000,00 €					326 000,00 €
231301	Immobilisations en cours CRT	- €					- €
	Ligue	9 090 230,82 €	129 899,57 €	- €	- €	- €	9 220 130,39 €
	CRT						

Tableau des amortissements
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTES	INTITULES	Cumul Amortissement au 30/06	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
280800	Logiciels	50 901,86 €	2 035,26 €				52 937,12 €
280801	Logiciels CRT	3 808,55 €					3 808,55 €
281300	Siège social	1 217 940,18 €	46 301,14 €				1 264 241,32 €
281301	Constructions CRT	2 474 871,15 €	57 779,07 €				2 532 650,22 €
281350	Agencements - Installations construct°	117 584,26 €	8 715,60 €				126 299,86 €
281380	Aménagement agencement	158 332,29 €	34 358,66 €				192 690,95 €
281540	Matériel	118 228,73 €	7 763,54 €				125 992,27 €
281541	Matériel CRT	229 327,30 €	9 007,73 €				238 335,03 €
281810	Agencements - Aménagement	163 631,32 €	4 612,96 €				168 244,28 €
281811	Agencements - Aménagement CRT	320 409,82 €	34 520,52 €				354 930,34 €
281812	Constructions agencement CRT	335 609,75 €	24 591,05 €				360 200,80 €
281820	Matériel transport	336 521,10 €	22 229,87 €				358 750,97 €
281830	Matériel bureau informatique	337 811,03 €	20 667,41 €				358 478,44 €
281831	Matériel bureau informatique CRT	30 619,09 €	2 267,14 €				32 886,23 €
281840	Mobilier bureau	122 548,98 €	6 998,14 €				129 547,12 €
281841	Mobilier bureau CRT	133 358,38 €	7 104,48 €				140 462,86 €
281871	Mali de Fusion	118 545,44 €	29 636,36 €				148 181,80 €
	TOTAL	6 270 049,23 €	318 588,93 €	- €	- €	- €	6 588 638,16 €
	Ligue						
	CRT						

Etat des provisions
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Intitulés	au 1er juillet	Dotation 681500 à 68665	Reprise 781500 / 454000	Au 30 juin
Provision pour risques	30 516,84 €			30 485,34 €
risque caisse d'intempéries	30 516,84 €		31,50 €	30 485,34 €
Provision pour grosses réparation	170 000,00 €			170 000,00 €
Travaux CRT	50 000,00 €			50 000,00 €
Travaux LAF	120 000,00 €			120 000,00 €
Provision pour charges	474 696,00 €			482 566,00 €
dotation IDR	74 220,00 €	26 715,00 €	10 369,00 €	90 566,00 €
Fonds d'entraide clubs	310 476,00 €		310 476,00 €	- €
Aide aux club social	- €	300 000,00 €		300 000,00 €
	80 000,00 €			80 000,00 €
Tour préliminaire CDF	10 000,00 €		10 000,00 €	- €
Séminaire + Bureau des Bureaux	- €	12 000,00 €		12 000,00 €
ss total	675 212,84 €	338 715,00 €	330 876,50 €	683 051,34 €

Etat des Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	15 293,16 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		0,00 €

Etat des immobilisations financières
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTES	INTITULES	DEBIT	CREDIT
264000	Avances aux club		
	A nouveau	23 749,00 €	
	Avances octroyes	3 000,00 €	
	Acompte sur avances	0,00 €	
	Remboursement échéances		13 419,00 €
	<i>Solde du compte</i>	<i>13 330,00 €</i>	
274000	Avances aux club		
	A nouveau	8 000,00 €	
	Avances octroyes	0,00 €	
	Acompte sur avances	0,00 €	
	Remboursement échéances		8 000,00 €
	<i>Solde du compte</i>	<i>0,00 €</i>	
275000	Cautionnement Versé Ligue		
	Super U carte carburant	500,00 €	
	Total cartes carburant	2 202,00 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>2 702,00 €</i>	
275001	Cautionnement Versé CRT		
	caution CANAL + 76,22 €	76,22 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>76,22 €</i>	

Etat des prêts

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Montant net au bilan	Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
Avances aux Clubs	13 330,00 €	11 330,00 €	2 000,00 €	- €

Variation des Fonds Propres
Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0 €
Fonds propres avec droit de reprise	2 198 771 €	-34 765 €			2 164 006 €
Ecart de réévaluation					0 €
Réserves					0 €
Report à nouveau					0 €
Exédent ou déficit de l'exercice	-34 765 €	34 765 €	-78 595 €		-78 595 €
Situation nette	2 164 006 €	0 €	-78 595 €	0 €	2 085 411 €
Fonds propres consommables					0 €
Subventions d'investissement	390 776 €			-72 853 €	463 629 €
Provisions réglementées					0 €
TOTAL	2 554 782 €	0 €	-78 595 €	-72 853 €	2 549 040 €

Etat des emprunts

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Emprunts	Montant initial	Durée	Date début	Date fin	Capital restant Dû au 01/07/2020	Total Échéances Sai- son	en capital	En intérêts	Capital restant dû au 30/06/2021
Credit Agricole 72	450 000,00 €	15 ans	05/06/15	05/05/30	307 214,70 €	33 036,24 €	29 216,12 €	3 820,12 €	277 998,58 €

	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Intérêts a payer au 30/06/2021
à moins d'1 an	29 598,20 €	123 914,14 €	50,20 €
		124 486,24 €	

Budget Prévisionnel

Budget Prévisionnel
2021-2022

	Réalisé au 30/06/2019	Réalisé au 30/06/2021	Budget Prévi 2021-2022
RECETTES			
Licences	3 469 525	3 144 110	3 144 000
Droit de Changement de Club	537 957	425 135	420 000
Ventes	264	295	0
Amendes	277 746	76 547	275 000
Cotisations clubs et membres	72 675	68 696	65 000
Droit de stage + participation aux frais	606 592	602 823	935 000
Recettes et Activité CRT	907 595	618 021	876 000
Publicité, partenariat	187 744	185 748	191 600
Loyers CRT + Beach Soccer + District	18 250	31 200	31 200
Subventions	1 682 370	1 760 730	1 631 200
Recettes Coupe de France	43 576	25 272	43 000
Journée des Ligues	30 205	-	20 000
Droit d'engagement (championnat et coupes)	78 684	-	78 000
Redevances & Recettes compétitions	1 097 807	246 036	1 069 000
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	214 644	431 832	513 000
Produits financiers	4 445	1 533	1 500
Produits exceptionnels	159 432	78 962	65 800
	9 389 510	7 696 939	9 359 300
DEPENSES			
Restauration - Hôtellerie CRT	566 632	395 443	546 600
Variation de stock	-	-	-
Licences	499 981	452 751	452 700
Droit de changement de club	80 047	62 821	62 000
Publicité, cadeaux, divers	140 103	34 779	41 400
Achat Matériel et équipement	186 578	268 478	121 500
Electricité, gaz, eau	77 491	72 161	78 500
Fournitures Bureau et info	16 016	37 557	45 000
Sous-traitance, locations et prestation service	228 271	166 817	205 600
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	211 982	166 759	234 500
Assurances	606 734	541 616	477 000
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	315 850	142 204	275 000
Mission Réceptions	527 716	329 892	519 500
Défiscalisation	682	-	500
Affranchissement et téléphone	58 572	57 017	58 000
Frais de transport et déplacements	389 030	148 683	370 000
Frais d'arbitrage	915 072	250 875	900 000
Dons et Subvention	259 700	525 805	608 500
Redevances Districts et IRFF	1 211 522	1 126 989	1 146 700
Impôts, taxes et versements assimilés	192 360	203 758	210 000
Salaires et traitements	1 668 022	1 622 986	1 945 000
Charges sociales	651 501	458 941	700 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	389 603	318 589	327 000
Dotations aux provisions	85 883	371 131	25 000
Charges financières	11 237	5 753	5 400
Charges exceptionnelles	75 730	13 727	3 900
	9 366 315	7 775 534	9 359 300
BENEFICE OU PERTE	23 195	- 78 595	-

